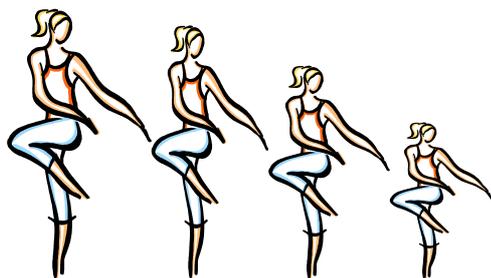


ESPACE FITNESS



Remis à jour le 28/08/2024

REGLEMENT INTERIEUR

1/ ADMISSION ET INSCRIPTION

L'admission à l'association est ouverte à tous les enfants à partir de quatre ans et aux adultes sans limite d'âge.

Lors de l'inscription il sera demandé :

- une fiche d'inscription
- un certificat médical (**obligatoire pour les cours cardio**)
- le paiement (**Possibilité de payer en plusieurs fois**)
- le talon signé du règlement intérieur

Les adhérents doivent remettre le dossier d'inscription décrit ci-dessus, complet, à un membre du Conseil d'Administration de l'association ou à un professeur **avant le 18 octobre 2024**. A défaut, les adhérents se verront refuser l'accès aux cours.

2/ HYGIENE ET SECURITE

a/ Usage des locaux

L'ensemble des locaux étant confié à la responsabilité de l'association, toute dégradation fera l'objet d'une sanction financière.

b/ Respect d'autrui

L'entrée dans les vestiaires doit se faire **en silence** pour ne pas déranger le déroulement du cours qui se termine. **Pendant toute la durée du cours les portables doivent être coupés.**

c/ Hygiène et sécurité

La tenue vestimentaire devra être adaptée à la pratique du sport. **Des chaussures propres et spécifiques aux sports d'intérieur seront obligatoires.** Il est demandé impérativement de changer de chaussures avant de pénétrer dans les salles de sport afin de protéger le sol. **Si un adhérent n'a pas de chaussures de rechange, il sera refusé au cours même s'il arrive avec des chaussures propres aux pieds.** Des vestiaires sont à la disposition des adhérents pour se changer, sauf protocole sanitaire contraire.

Pour les enfants éviter les bijoux et les objets pointus (épingles, broches, barrettes ...). Les filles aux cheveux longs devront les attacher.

d/ Crise sanitaire éventuelle

En cas de crise sanitaire éventuelle, les règles sanitaires peuvent évoluer. Les règles nouvelles seront transmises aux adhérents et affichées dans les salles de cours. Elles devront être mises en œuvre et respectées par tous les adhérents. En cas de non-respect de ces règles, les adhérents seront exclus du cours.

e/ Responsabilité de l'association

L'association demande aux parents accompagnant les enfants de **respecter les horaires des cours**. Elle dégage toutes responsabilités si les enfants ne sont pas récupérés à la fin du cours qu'ils pratiquent. Dès le début du cours, les parents doivent laisser les enfants sous la seule responsabilité du professeur. Celui-ci se tient à votre disposition quelques minutes avant les cours.

Pour les cours de baby gym, **un accompagnateur adulte par enfant est obligatoire.**

3/ PROTECTION DES DONNEES

Conformément au règlement général des données, les données collectées sur la fiche d'inscription servent à tenir le fichier obligatoire des adhérents et à vous tenir informés de la vie de l'association : absence des professeurs, nouveaux cours, calendrier des cours, photo de groupe ...

Les données sont conservées 3 ans. Pour toute question sur vos droits vous pouvez écrire à Madame la Présidente d'ESPACE FITNESS – Hôtel de Ville – 258 avenue du Maréchal Foch – B.P. 42 – 40161 PARENTIS-EN-BORN ou espace.fitness40@gmail.com

Je soussigné(e), M. Mme, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et **m'engage à le respecter, y compris les règles sanitaires spécifiques.**

A Parentis-en-Born, le

Signature :

Signature du Mineur :